



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL N° 4

Date de la réunion : Mercredi 18 juin 2025 – 14h

Lieu : Siège social du District de Football de la Seine-Maritime.

Membres présents : Mrs. Daniel BECQUET, Gérard BOULENGER, Thierry LECOURT, Thierry LEDOUX, Jean-Louis MAURICE, José SISNIÉGA-SAIZ.

Membres excusés : Guillaume DOUTRELEAU, Arnaud DUBUC, Nicolas DUHAMEL.

Les décisions ci-après, de la commission Départementale des terrains et installations sportives, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§

Félicitations :

Les membres de la commission félicitent Annaëlle, directrice du DFSM, pour son mariage. Ils présentent leurs meilleurs vœux aux jeunes époux.

§§§§§§

Adoption du procès-verbal :

La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n° 3 du 23 mars 2025.

* Présence de M. Thierry LECOURT, Président de la commission.

* **LE MESNIL RÉAUME** : stade municipal, NNI 76 435 0101.

☞ Il est proposé en niveau **T2** jusqu'au 12/11/2034.

* **SAINT AUBIN SUR SCIE** : stade Jean DASNIAS, NNI 76 565 0101.

☞ Il est proposé en niveau **E4** jusqu'au 12/11/2024.

* **BIHOREL** : complexe sportif de l'hippodrome, **NNI 76 095 0108**.

☞ Retrait de classement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le P.V. est adopté.

§§§§§§

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot



Les membres de la commission souhaitent un prompt rétablissement à Mrs. Guillaume DOUTRELEAU, Arnaud DUBUC, Nicolas DUHAMEL. Nous avons « hâte » de les revoir à nos côtés.

§§§§§§

Classement des terrains :

- ☞ La commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 mètre, sous la barre transversale) est vérifiée dans tous les cas de contrôle, quinquennaux et ou décennaux.
- ☞ Elle rappelle que cette vérification doit être faite par les clubs ou par les propriétaires, tout le long de la saison.
- ☞ La commission rappelle que, si présence de bancs de touche, la zone technique doit être tracées dans toutes les catégories, de T1 à T7 et FOOT A8.
- ☞ Zone de sécurité : cette zone est de 2,50, entre la ligne de touche et le 1^{er} obstacle, et cette zone est incompressible.

ANGERVILLE L'ORCHER : stade municipal, NNI 76 014 0101.

- ☞ N.C. Zone de sécurité inférieure à 2,50 mètres.
- ☞ N.C. La main courante n'est pas complète sur les 4 côtés, accessibles au public.
- ☞ N.C. Hauteur des buts inférieur à 2,44 mètres.
- ☞ Le mauvais état des fixations et des filets des buts.
- ☞ Dans l'attente de la levée des N.C. Le dossier est en attente de classement.
- ☞ Contacter la C.D.T.I.S. pour une nouvelle visite.

BRETTEVILLE du GRAND CAUX : stade municipal, NNI 76 143 0101.

- ☞ Il est proposé en niveau T7 jusqu'au 14/04/2035, dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE : stade Pelé, NNI 76 351 2102.

- ☞ Réception des tests in-situ.
- ☞ Il est proposé en niveau T4 SYN. jusqu'au 09/09/2034, dossier transmis à la L.F.N.

MONTVILLE : stade Roland NELL, NNI 76 452 0102.

- ☞ N.C. Zone de sécurité inférieure à 2,50 mètres.
- ☞ N.C. Hauteur des buts inférieur à 2,44 mètres.
- ☞ Le mauvais état des buts et des filets.
- ☞ Dans l'attente de la levée des N.C. Le dossier est en attente de classement.
- ☞ Contacter la C.D.T.I.S. pour une nouvelle visite.

§§§§§§



Classement des éclairages :

Pas de contrôle d'éclairage avant septembre 2025.

§§§§§§

Demande d'avis préalable :

LE HAVRE : stade Maurice PORET, NNI 76 351 1801.

- ☞ Mail de M. Richard MION, (direction des sports), concernant les travaux de mise en conformité du stade.
- ☞ Envoi de dossier, d'avis préalable de travaux et accompagné de plans.
- ☞ Dossier a renvoyé pour émettre un avis préalable.

MONT SAINT AIGNAN : stade des coquets, 76 451 0102.

- ☞ Reçu les documents d'avis préalable pour l'éclairage et de travaux.
- ☞ Dossier transmis à la L.F.N.

§§§§§§

Rapport de délégués de matchs :

Suite à ces rapports, des courriers mails sont envoyés par la CRTIS en mairie concernée, avec demande de remédier aux problèmes listés. Pour vérification, une visite de la CDTIS est parfois obligée.

BOLBEC : stade Thomas TETLOW, NNI 76 114 0101.

- ☞ Pas d'eau chaude dans les douches.

GONFREVILLE L'ORCHER : stade Maurice BAQUET, NNI 76 305 0101.

- ☞ Serrure des vestiaires très dure et en mauvaise état de fonctionnement.

LE HAVRE : stade Jacques PERCEPIED, NNI 76 447 0201.

- ☞ La main courante ayant des trous et les portillons sont ouverts, certains joueurs passent directement par ce chemin plutôt que le trajet prévu à la mi-temps ou en fin de la rencontre.
- ☞ Contacter la C.D.T.I.S. pour une nouvelle visite après la réalisation des travaux.

MONTIVILLIERS : stade Claude DUPONT, NNI 76 447 0201.

- ☞ Revoir les fixations des bancs de touche et travers au sol H.S.
- ☞ Contacter la C.D.T.I.S. pour une nouvelle visite.



NEUFCHATEL EN BRAY : stade du Mont d'Aulage, NNI 76 462 0101.

☞ Pas d'eau chaude dans les douches.

§§§§§§

Retrait de classement :

☞ **Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur ces installations.**
(Pas de club et pas d'utilisation de terrain).

ELBEUF : parc des sports Saint Cyr, NNI 76 231 0201.

PIERREFONT : stade municipal, NNI 76 500 0101.

§§§§§§

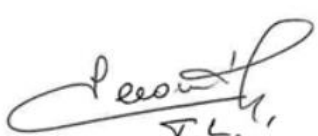
☞ Rappel des dispositions réglementaires, toutes les compétitions officielles doivent se dérouler sur un terrain classé.

☞ Prendre contact avec le District pour constituer un dossier de classement et prendre un R.D.V. avec la commission C.D.T.I.S.

§§§§§§

Prochaine réunion, le 10 septembre 2025 à 14h00, au siège du District.

**Le Président de la
commission
M. LECOURT Thierry**



**Le Secrétaire de la
commission.
M. LEDOUX Thierry**

